

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 JANVIER 2013

DECISION

Numéro 13 – 01 – 006

PRESENTS : Madame Nadia SEMACHE ; Messieurs Monsieur Jean-Paul BURDIN ; André CELLIER ; Claude GIRAUD ; Bernard PHILIBERT.

Décision 6 : Transfert en pleine propriété de certaines casernes auprès du SDIS.

Tel que validé par le conseil d'administration, le SDIS sollicite le transfert en pleine propriété des bâtiments et des terrains d'assiette lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation ou de restructuration dans les casernes.

La procédure s'effectue alors de deux manières :

✓ *Par un acte notarié* : Cette procédure est retenue pour toute transaction avec une autre collectivité publique lorsqu'un règlement de copropriété est nécessaire (parties communes).

✓ *Par un acte administratif* : Cette alternative est utilisée dans les autres cas. Elle présente l'avantage d'être moins onéreuse puisqu'il convient de régler uniquement l'enregistrement à la conservation des hypothèques.

Le tableau ci dessous récapitule les opérations et procédures envisagées.

<i>Nom du centre d'incendie et de secours</i>	<i>Opération en cours de réalisation ou réalisée</i>	<i>Procédure envisagée</i>
Saint-Julien-Molin-Molette	Réalisation d'un nouveau centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette
Saint Pierre de Bœuf	Réhabilitation et extension du centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du bâtiment

Saint Cyr de Valorges	Extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du bâtiment
Chambon-Feugerolles	Réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du bâtiment
Saint-Romain le Puy	Restructuration du centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du bâtiment
Sail sous Couzan	Extension du centre d'incendie et de secours	Acte administratif pour le transfert en pleine propriété du bâtiment
Le Cergne	Aménagement des locaux administratifs	Acte notarié pour le transfert en pleine propriété du bâtiment
Saint-Martin la Plaine	Travaux concernant les vestiaires et l'aménagement intérieur de la caserne.	Acte notarié pour le transfert en pleine propriété du bâtiment (Maître Thiboud)

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau autorise le Président à signer l'ensemble des pièces concernant les procédures transfert de propriété indiquées ci-dessus concernant les centres d'incendie et de secours de Saint-Julien Molin-Molette, Saint Pierre de Bœuf, Saint Cyr de Valorges, Chambon-Feugerolles, Saint Romain le Puy, Sail sous Couzan, le Cergne et Saint-Martin la Plaine auprès du SDIS.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT